



VILLE DE MOLSHEIM
67120

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION MULTIPLE
 DE MOLSHEIM - MUTZIG ET ENVIRONS**

COMMUNES RATTACHEES : ALTORF - DACHSTEIN – DINSHEIM-sur-BRUCHE - ERGERSHEIM -
 GRESSWILLER - MOLSHEIM - MUTZIG - SOULTZ-les-BAINS - WOLXHEIM



VILLE DE MUTZIG
67190

DELIBERATIONS DU COMITE-DIRECTEUR
SEANCE DU 29 MARS 2018

Nombre de membres
 du Comité-Directeur
 du Syndicat **22**

Nombre de membres
 qui se trouvent en
 fonction **22**

Nombre de délégués :
 - présents : **17**
 - représentés : **1**
TOTAL 18

L'an deux mille dix-huit, le Jeudi 29 mars à 19 heures 30, le Comité-Directeur du SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION MULTIPLE DE MOLSHEIM-MUTZIG ET ENVIRONS, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière au siège de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc SCHICKELE, Président.

Membres présents :

Pour la commune d'**ALTORF** :

M. René BAAS, Adjoint
 M. Lucien BERNHARD, Cons. Mun.

Pour la commune de **DACHSTEIN** :

M. Léon MOCKERS, Maire
 -

Pour la commune de **DINSHEIM** :

M. Claude ROUX, Adjoint
 -

Pour la commune d'**ERGERSHEIM** :

M. Maxime BRAND, Maire
 Mme Marianne WEHR, Adjointe

Pour la commune de **GRESSWILLER** :

M. Pierre THIELEN, Maire
 Mme Sandrine HIMBERT, Cons. Mun.

Pour la ville de **MOLSHEIM** :

M. Jean-Michel WEBER, Maire
 M. Laurent FURST, Cons. Mun.
 -
 -

Pour la ville de **MUTZIG** :

M. Jean-Luc SCHICKELE, Maire
 Mme Anne GROSJEAN, Adjointe
 Dr Jean-Paul GALLOIS, Adjoint
 -

Pour la commune de **SOULTZ-B.** :

M. Charles BILGER, Adjoint
 Mme Alexandra COLIN, Cons. Mun.

Pour la commune de **WOLXHEIM** :

M. Adrien KIFFEL, Maire
 M. Gérard PIERRON, Adjoint

Membre représenté :

Mme Martine BRECKLE ayant donné procuration à Mme Anne GROSJEAN

Excusé :

M. Bertrand BOMO, Conseiller Municipal de DACHSTEIN

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 15 FEVRIER 2018

N° 18-03

LE COMITE-DIRECTEUR

VU le Procès-Verbal des délibérations de la séance ordinaire du 15 février 2018, diffusé à l'ensemble des membres du Comité-Directeur, lors de l'invitation à la séance ordinaire du 29 mars 2018 ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

**approuve
à l'unanimité**

le Procès-Verbal des délibérations adoptées en séance ordinaire du 15 février 2018, dans les forme et rédaction proposées,

et procède

à sa signature.

OBJET : FINANCES ET BUDGET - COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2017

N° 18-04

LE COMITE-DIRECTEUR

VU le Compte de Gestion de l'exercice 2017 présenté par Madame Michèle CLOCHETTE, Trésorière de MOLSHEIM et Agent Comptable du SIVOM ;

CONSTATANT la parfaite concordance du Compte de Gestion avec le Compte Administratif du même exercice 2017 ;

ENTENDU les explications complémentaires apportées par Monsieur Jean-Luc SCHICKELE, Président ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président de la séance ;

ET APRES en avoir délibéré ;

**à l'unanimité
1° approuve**

les opérations comptables effectuées au cours de l'exercice 2017,

2° demande

qu'il plaise au Juge des Comptes de donner décharge à Madame Michèle CLOCHETTE, Comptable au cours de l'exercice 2017.

OBJET : FINANCES ET BUDGET - COMPTE ADMINISTRATIF GENERAL ET RESTES A REALISER DE L'EXERCICE 2017

N° 18-05

LE COMITE-DIRECTEUR

VU le Budget Primitif de recettes et dépenses présumées de l'exercice 2017, arrêté respectivement par le Comité-Directeur en ses séances ordinaires des 30 mars 2017 et 29 juin 2017 ;

VU les pièces justificatives rapportées à l'appui tant du Compte de Gestion 2017, que des opérations complémentaires effectuées en 2018 ;

VU la loi N° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République ;

CONSIDERANT que la clôture des budgets d'investissement de l'exercice 2017, intervient au 31 décembre 2017 ;

CONSIDERANT dès lors, qu'il convient d'établir l'état des restes à réaliser des sections d'investissement à reporter sur l'exercice 2018, lors du vote du Budget, pour assurer le paiement des dépenses engagées non mandatées et la perception des recettes, certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre ;

ENTENDU les explications complémentaires apportées par Monsieur Jean-Luc SCHICKELE, Président ;

ET APRES en avoir délibéré, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel WEBER, Vice-Président, Messieurs Laurent FURST et Jean-Luc SCHICKELE, Présidents successifs du SIVOM au cours de l'année 2017, ayant quitté la salle préalablement au vote ;

par 16 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION

1° AU TITRE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2017

1.1. approuve

le Compte Administratif de l'exercice 2017 présenté par le Président,

1.2. arrête

les opérations budgétaires effectuées pendant l'exercice 2017, pour le Budget Principal, comprenant les différentes fonctions, aux chiffres arrêtés ci-dessous :

	RECETTES	DEPENSES	RESULTATS
<i>FONCTION 0 : SERVICES GENERAUX</i>	419.617,33 €	15.783,72 €	403.833,61 €
<i>FONCTION 4 : SPORT ET JEUNESSE</i>	7.285.063,51 €	6.460.574,93 €	824.488,58 €
TOTAL	7.704.680,84 €	6.476.358,65 €	1.228.322,19 €

2° AU TITRE DES RESTES A REALISER DE L'EXERCICE 2017

2.1. adopte

les états des restes à réaliser suivants :

	RECETTES	DEPENSES	RESULTATS
<i>FONCTION 0 : SERVICES GENERAUX</i>	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<i>FONCTION 4 : SPORT ET JEUNESSE</i>	0,00 €	42.519,83 €	- 42.519,83 €
TOTAL	0,00 €	42.519,83 €	- 42.519,83 €

2.2. autorise

Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer ces états et à poursuivre les paiements et les recouvrements dans la limite des crédits figurant sur ces états,

3° AU TITRE DES RESULTATS DEFINITIFS DE L'EXERCICE 2017

3.1. arrête

dès lors, les résultats définitifs de l'exercice 2017, comme suit :

	RECETTES	DEPENSES	RESULTATS
TOTAL DES OPERATIONS REALISEES EN 2017	7.704.680,84 €	6.476.358,65 €	1.228.322,19 €
TOTAL DES RESTES A REALISER DE L'EXERCICE 2017	0,00 €	42.519,83 €	- 42.519,83 €
RESULTATS DEFINITIFS DE L'EXERCICE 2017	7.704.680,84 €	6.518.878,48 €	1.185.802,36 €

3.2. précise

que ces écritures seront reprises dans le Budget Primitif de l'exercice 2018.

OBJET : FINANCES ET BUDGET : AFFECTATIONS DES RESULTATS 2017 ET APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2018

N° 18-06

LE COMITE-DIRECTEUR

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612-1 et suivants, L 2312-1 à L 2312-4 et L 2313-1 et suivants ;

VU sa délibération N° 18-02 du 15 février 2018 portant débat général d'orientations budgétaires ;

VU sa délibération N° 18-05 de ce jour tendant à l'adoption du Compte Administratif de l'exercice 2017 ;

VU le projet du Budget Primitif de l'exercice 2018, diffusé à l'ensemble des membres du Comité-Directeur, sur l'extranet « élus » du site internet de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG ;

ENTENDU les explications complémentaires apportées par Monsieur Jean-Luc SCHICKELE, Président ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

à l'unanimité
1° affecte

a) **PRINCIPE :**

Le cas échéant et autant que faire se peut, les excédents des sections de fonctionnement des différentes fonctions aux besoins de financement des sections d'investissement des mêmes fonctions.

b) **DETAIL :**

Fonction 020 : Administration Générale

☞ Résultat de fonctionnement : 314.199,77 €
☞ Résultat d'investissement : 89.633,84 €

☞ Montant de l'excédent de fonctionnement affecté au résultat d'investissement	:	0,00 €
<u>Fonction 4112 : Centre Sportif « ATALANTE »</u>		
☞ Résultat de fonctionnement	:	66.907,62 €
☞ Résultat d'investissement	:	- 438.653,25 €
☞ Restes à réaliser	:	- 16.480,70 €
☞ Montant de l'excédent de fonctionnement affecté au résultat d'investissement	:	66.907,62 €
<u>Fonction 4113 : Salle Polyvalente à GRESSWILLER/DINSHEIM (Investissement)</u>		
☞ Résultat de fonctionnement	:	379.292,24 €
☞ Résultat d'investissement	:	- 125.000,00 €
☞ Montant de l'excédent de fonctionnement affecté au résultat d'investissement	:	125.000,00 €
<u>Fonction 4113 : Salle Polyvalente à GRESSWILLER/DINSHEIM (Gestion)</u>		
☞ Résultat de fonctionnement	:	8.130,56 €
☞ Résultat d'investissement	:	1.235,97 €
☞ Restes à réaliser	:	- 9.800,00 €
☞ Montant de l'excédent de fonctionnement affecté au résultat d'investissement	:	6.500,00 €
<u>Fonction 4121 : RUGBY</u>		
☞ Résultat de fonctionnement	:	83.779,32 €
☞ Résultat d'investissement	:	- 129.082,52 €
☞ Montant de l'excédent de fonctionnement affecté au résultat d'investissement	:	83.779,32 €
<u>Fonction 4122 : Tennis-Club MOLSHEIM-MUTZIG</u>		
☞ Résultat de fonctionnement	:	62.318,03 €
☞ Résultat d'investissement	:	3.164,03 €
☞ Restes à réaliser	:	- 16.239,13 €
☞ Montant de l'excédent de fonctionnement affecté au résultat d'investissement	:	13.075,10 €
<u>Fonction 41410 : Sport DACHSTEIN</u>		
☞ Résultat de fonctionnement	:	635.466,96 €
☞ Résultat d'investissement	:	- 223.750,96 €
☞ Montant de l'excédent de fonctionnement affecté au résultat d'investissement	:	223.750,96 €
<u>Fonction 41411 : Sport DINSHEIM-sur-BRUCHE</u>		
☞ Résultat de fonctionnement	:	162.474,39 €
☞ Résultat d'investissement	:	- 20.326,54 €
☞ Montant de l'excédent de fonctionnement affecté au résultat d'investissement	:	20.326,54 €
<u>Fonction 41412 : Sport SOULTZ-les-BAINS</u>		
☞ Résultat de fonctionnement	:	36.376,27 €
☞ Résultat d'investissement	:	- 76.978,96 €
☞ Montant de l'excédent de fonctionnement affecté au résultat d'investissement	:	36.376,27 €
<u>Fonction 41413 : Sport WOLXHEIM</u>		
☞ Résultat de fonctionnement	:	101.462,12 €
☞ Résultat d'investissement	:	- 19.059,98 €

☞ Montant de l'excédent de fonctionnement affecté au résultat d'investissement : 19.059,98 €

Fonction 4144 : Sport MOLSHEIM

☞ Résultat de fonctionnement : 728.993,41 €
☞ Résultat d'investissement : - 454.575,87 €
☞ Montant de l'excédent de fonctionnement affecté au résultat d'investissement : 454.575,87 €

Fonction 4145 : Sport MUTZIG

☞ Résultat de fonctionnement : 198.397,09 €
☞ Résultat d'investissement : - 152.664,36 €
☞ Montant de l'excédent de fonctionnement affecté au résultat d'investissement : 152.664,36 €

Fonction 4146 : Sport ERGERSHEIM

☞ Résultat de fonctionnement : 55.002,81 €
☞ Résultat d'investissement : - 171.877,13 €
☞ Montant de l'excédent de fonctionnement affecté au résultat d'investissement : 55.002,81 €

Fonction 4147 : Sport GRESSWILLER

☞ Résultat de fonctionnement : 26.580,95 €
☞ Résultat d'investissement : 0,00 €
☞ Montant de l'excédent de fonctionnement affecté au résultat d'investissement : 0,00 €

Fonction 4148 : Sport ALTORF

☞ Résultat de fonctionnement : 72.285,20 €
☞ Résultat d'investissement : 14.591,18 €
☞ Montant de l'excédent de fonctionnement affecté au résultat d'investissement : 0,00 €

c) RECAPITULATIF :

RESULTATS 2017 :

- Résultat de fonctionnement global 2017 : 2.931.666,74 €
- Déficit d'investissement global 2017 : - 1.703.344,55 €
- **Résultat global 2017** : **1.228.322,19 €**
- Restes à réaliser : - 42.519,83 €

REPORTS 2017 :

✓ **Section d'investissement :**

- Chapitre 001 : Déficit d'investissement total reporté : - 1.811.969,57 €
- Chapitre 001 : Excédent d'investissement total reporté : 108.625,02 €
- **Résultat d'investissement total reporté** : **- 1.703.344,55 €**

✓ **Section de fonctionnement :**

- Chapitre 002 : Déficit de fonctionnement total reporté : - 6.898,88 €
- Chapitre 002 : Excédent de fonctionnement total reporté : 1.681.546,79 €
- **Résultat de fonctionnement total reporté** : **1.674.647,91 €**

✓ **Montant total de l'excédent de fonctionnement affecté au résultat d'investissement** : **1.257.018,83 €**

le Budget Primitif pour l'exercice 2018 du Budget Principal, aux chiffres suivants :

➔	section de fonctionnement	:	3.666.992,47 €
➔	section d'investissement	:	<u>5.082.362,47 €</u>
	TOTAL GENERAL	:	8.749.354,94 €

3° fixe

les contributions communales recouvrées par voie fiscale, comme suit :

ALTORF	112.163,00 €
DACHSTEIN	295.533,00 €
DINSHEIM/BRUCHE	141.909,00 €
ERGERSHEIM	99.433,00 €
GRESSWILLER	155.894,00 €
MOLSHEIM	606.436,00 €
MUTZIG	328.113,00 €
SOULTZ-LES-BAINS	63.683,00 €
WOLXHEIM	<u>43.059,00 €</u>
TOTAL	1.846.223,00 €

4° confirme

en ce qui concerne le personnel du SIVOM, le maintien des primes de service pour l'ensemble du personnel du SIVOM, telles que définies par délibération N° 88-06 du 16 Mars 1988 au taux de 100 % du premier traitement brut de l'année,

5° statue

au titre de la situation 2018 des effectifs du personnel SIVOM conformément à l'état, annexe du budget, des emplois permanents.

OBJET : FINANCES ET BUDGET – MARCHES PUBLICS : ADHESION A LA PLATEFORME MUTUALISEE DE DEMATERIALISATION « ALSACE MARCHES PUBLICS »

N° 18-07

LE COMITE-DIRECTEUR

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'ordonnance N° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et notamment son article 28 relatif aux groupements de commandes ;

VU la plateforme dématérialisée commune dédiée aux marchés publics, mise en service en octobre 2012 et créée dans la perspective d'améliorer l'accès à la commande publique des entreprises et d'optimiser leurs achats, par la Région Grand'Est, les Départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, la Ville et l'Eurométropole de STRASBOURG, la Ville de MULHOUSE et MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION ;

CONSIDERANT que cette plateforme permet notamment aux entreprises d'accéder plus facilement à la commande publique, en pouvant consulter sur un même espace électronique l'ensemble des annonces de marchés publics lancées par les Collectivités fondatrices et utilisatrices en Alsace ;

CONSIDERANT que cette plateforme, dénommée « Alsace Marchés Publics », a été, à compter du 2^{ème} semestre 2013, ouverte gratuitement par délibérations concordantes des membres fondateurs à d'autres Collectivités ;

VU la convention d'adhésion relative aux modalités et conditions d'utilisation de la plateforme mutualisée « Alsace Marchés Publics », signée en date du 5 septembre 2013, et modifiée par avenant du 19 novembre 2015 ;

CONSIDERANT que la coordination du Groupement de Commandes est assurée, pour la période du 1^{er} septembre 2017 au 31 août 2019, par le Département du Haut-Rhin et qu'une nouvelle adhésion à la plateforme est requise ;

VU le projet de convention d'adhésion à la plateforme « Alsace Marchés Publics », ainsi que la charte d'utilisation correspondante, diffusés à l'ensemble des membres du Comité-Directeur, lors de l'invitation à la séance ordinaire du 29 mars 2018 ;

ENTENDU les explications complémentaires apportées par Monsieur Jean-Luc SCHICKELE, Président ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

**à l'unanimité
décide**

d'adhérer à la plateforme mutualisée de dématérialisation des marchés publics « Alsace Marchés Publics »,

entérine

la convention d'adhésion et la charte d'utilisation y afférentes, dans les forme et rédaction proposées,

autorise

Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué, à les signer.

LU, APPROUVÉ ET SIGNÉ

Le Président,

Les membres du Comité-Directeur,